

B R I G A N D S *de grands chemins dans les Basses-Alpes de l'an 8 à l'an 13*

J U G G E M E N T S
R E N D U S P A R
L E T R I B U N A L S P É C I A L
D U D É P A R T E M E N T D E S B A S S E S - A L P E S ,

EXTRAIT des Registres du Tribunal Spécial, du Département des Basses-Alpes.

Votre série, jeudi 2 avril 2020

Première semaine. Acte I :
Le crime du siècle (vendémiaire an 8)

Quatrième épisode



■ Un crime sans assassins !



Revenons à ce qu'écrivait l'abbé Maurel en 1899 : c'est l'enfant âgé d'un plus ou de trois ans, Jean-Paul, qui, à Riez, reconnaît dans la foule un des brigands. Le désignant du doigt, il aurait dit : « *Vaqui aqueou qu'a tua moussu* ». Maurel poursuit : « Saisi, convaincu, le bandit entre dans la voie des aveux, déclare, soit par forfanterie, soit pour décharger ses compagnons, que sur onze victimes, lui seul en avait assassiné neuf » mais il ne dévoile pas le nom de ses complices. Maurel ne livre pas le nom de l'assassin. Or, un seul brigand fut fusillé à Riez : Jean-Baptiste Jugy (Jugi ou Juge), 24 ans – il est né dans la paroisse de Brunet le 11 mars 1777, où il réside chez son père, à la bastide de Lincel, en limite de terroir de la commune. Sa famille est locale : Brunet, Bras et Saint-Julien-d'Asse.

Jugy n'est pas un enfant de chœur : il a été reconnu par des victimes d'attaque. Suzanne Bernard veuve Clarenty, de la campagne Dalmas sur le terroir de Valensole, l'identifie parmi les six brigands qui, dans la deuxième décade de prairial an 8 (en juin 1800), l'avant-veille de la Fête-Dieu, « lui passèrent la corde au col et la suspendirent à la porte » et de l'avoir « outragée ». Jugy appartenait à une petite bande commandée par le célèbre Elzéar Garcin, dit *Pouli Pastre* (le Beau Berger) d'Oraison, un vrai mauvais garçon.

Or, Jugy n'a pas été arrêté à Riez mais chez son père, le 5 messidor an 8 (24 juin 1800), au petit matin, par un détachement de seize hommes, dont six gendarmes : il dormait dans le foin. Lors de l'interrogatoire conduit par le capitaine délégué pour la chasse aux brigands et le juge de pax du canton de Digne, il dénonce ses camarades et livre des indications pour les capturer.

Conduit à Avignon, Jugy est condamné à mort par la commission de la 7^e division militaire le 2 thermidor an 8 (21 juillet 1800). Il est exécuté le 6

suivant (25 juillet 1800), à Riez, à 4 h 30 du soir, sur la place des Ormeaux, par un détachement de la 47^e demi-brigade d'infanterie de ligne placé sous les ordres d'un capitaine. L'officier de l'état civil rendu sur place écrit sur l'acte de décès que, rendu sur place avec deux témoins : « Nous avons vérifié que ledit Jean Baptiste Juge était réellement mort ayant trouvé son cadavre étendu par terre ».

Jugy était-il coupable de ce crime ? Rien n'est moins sûr. à ce massacre, il existait un précédent, remontant à quelques années, le 7 frimaire an 5 (27 novembre 1796) par les bandes locales à la bastide des Molières, à Pourcieux dans le Var, près de Pourrières, ce dernier bourg étant à l'origine d'une bande très puissante. Ce jour-là, les témoins découvrent six cadavres, les mains liées dans le dos, les yeux bandés. Le ménager Mathieu Fabre, 47 ans, son épouse Marianne, 36 ans, et Marie, leur fille de 8 ans, ainsi que son beau-frère, Pierre Barrême, et les deux bergers, Jean André Blanc et Honoré Isnard, respectivement âgés de 17 et 30 ans, ont reçu soit un coup de sabre au cou soit un ou plusieurs coups de baïonnette ; de ce massacre, un survivant : un enfant de deux ans encore dans son berceau. Marianne avait été pendue dans la chambre et la plante de ses pieds était brûlée.

Enfin, à un « grand » brigand du Var, de son nom Pons, qui dressa aux enquêteurs la liste de ses méfaits et livra les noms de plus de cent brigands et de leurs complices, on posa cette question :

- Avez-vous entendu parler d'un vol et de l'assassinat de onze personnes commis à la bastide d'un nommé Blanc au terroir de Riez ?

- J'en ai entendu parler vaguement, mais je ne connais aucun des auteurs.

Comme si cette vérité, pour un assassin, était indicible.



Jean Baptiste Juge.

L'an huit de la republique française et le six thermidor nous adjoint a la mairie officie public de cette commune de Riez certifiens que le jugement de la commission militaire re etablie a arignon par l'ordre du General divisionnaire Sorino Commandant. La septieme Division militaire, en date du deux thermidor au huit qui declare le nommé Jean Baptiste Juge age d'environ vingt quatre ans Cultivateur rentier de la commune de Brunet, y domicilié département des basses alpes, Corgnoble, et qui ordonne qu'il sera fusillé dans cette commune de Riez a été exécuté le jour d'hui sur les quatre heures et demie du soir sur la place de, ormeaux par un detachment de la 11eme brigade commandé par un capitaine de la dite demi brigade et que en compagnie de maunio Luquet menuisier age de quarante six ans et peul dodard tanneur age de trente ans tous des de cette dite commune nous avons verifié que le dit Jean Baptiste Juge étoit réellement mort ayant trouvé son cadavre étendu par terre et nous avons dressé le present acte que nous avons signé avec les deux declarants.

peul dodard

Luquet

Gaudemar

◀ Commune de Riez, acte de décès de Jean-Baptiste Juge
6 thermidor an 8 (25 juillet 1800)



▶ Demain : Terreur dans les campagnes (été 1799)

▲ Cliquer sur demain pour un accès direct